



Retourner Les Soumissions à:

NRCAN.quebec_bid_soumission-quebec_bid_soumission.RNCAN@canada.ca

Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

Offre à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires - Comments

Bureau de distribution - Issuing Office

Direction de la gestion des finances et de l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380
Québec, QC
G1V 4C7

Title – Sujet Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées OU Classification de données LiDAR aéroportées existantes	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCAN-5000031117	Date 31 mai 2017
Requisition Reference No. - N° de la demande 137363	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (heure avancée de l'Est (HAE)) on – le 29 juin 2017	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: france.bolduc@canada.ca	
Telephone No. – No de telephone 418 648-5043	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: Ressources Naturelles Canada 50 Place de la Cité Suite 212 Sherbrooke, QC J1H 4G9	
Security – Sécurité Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur 	
Telephone No.:- No. de téléphone: Facsimile No.:- No. de télécopieur:	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
_____ Signature	_____ Date



AVIS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est une méthode d'approvisionnement qu'utilise Ressources naturelles Canada (RNCAN) pour se procurer des biens et des services.

Un AMA est un arrangement entre le Canada et un fournisseur préqualifié qui permet au ministère de lancer des appels d'offres à partir d'un bassin de fournisseurs préqualifiés pour combler des besoins particuliers, dans les limites de la portée de l'AMA.

L'AMA n'est pas un contrat proprement dit pour la fourniture de biens et la prestation de services, et aucune des parties n'aura d'obligations légales si elles signent le document seulement. L'AMA vise à établir un cadre pour permettre le traitement expéditif de « demandes de soumissions » débouchant sur des contrats ayant force exécutoire pour la fourniture des biens et services décrits dans ces demandes de soumissions.



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 SOMMAIRE	5
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
1.4 COMPTE RENDU	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS	7
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
2.2 PRÉSENTATION DES ARRANGEMENTS.....	7
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE – AVIS	8
2.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – AVIS	8
2.5 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ..	8
2.6 LOIS APPLICABLES	9
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS.....	10
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS	10
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'ARRANGEMENT.....	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	14
6.1 ARRANGEMENT	14
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	14
6.4 DURÉE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	15
6.5 RESPONSABLES	15
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
6.7 OCCASION DE QUALIFICATION CONTINUE.....	16
6.8 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
6.10 LOIS APPLICABLES	16
6.11 SUSPENSION OU ANNULATION DE LA QUALIFICATION PAR LE CANADA.....	16
B. DEMANDE DE SOUMISSIONS	17
6.1 DOCUMENTS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	17
6.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	17
C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX	19
ANNEXE B- ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS	21



PIÈCE JOINTE 1- CRITÈRES D'ÉVALUATION 22



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des fournisseurs: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DAMA;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des arrangements: donne aux fournisseurs les instructions pour préparer l'arrangement afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et Méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 6A, Arrangement en matière d'approvisionnements, 6B, Demandes de soumissions, et 6C, Clauses du contrat subséquent:
 - 6A, contient l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les instructions du processus de demande de soumissions dans le cadre d'un (AMA);
 - 6C, contient des renseignements généraux pour les conditions des modèles de contrat uniformisés émis suite à un AMA.

L'annexe comprend l'Énoncé des travaux et l'établissement des rapports.

La pièce jointe comprend les critères d'évaluation.

1.2 Sommaire

En vertu de cette DAMA, Ressources naturelles Canada (RNCAN) sollicite des propositions des soumissionnaires pour recourir à des services professionnels pour l'acquisition et la classification de données LiDAR (Light Detection and Ranging) aéroportées, une technologie aéroportée faisant appel à un rayon lumineux (rayon laser) émis vers la surface de la terre et qui est ensuite réfléchi au capteur.

Les fournisseurs peuvent se pré qualifier pour 2 catégories, soit la catégorie 1, qui comprend l'acquisition et la classification de données LiDAR aéroportées ou se pré qualifier pour la catégorie 2, qui comprend seulement la classification de données LiDAR existantes qui sera fournies par RNCAN.

Les firmes se qualifiant pour la catégorie 1- Acquisition et la classification de données LiDAR aéroportées, se qualifient automatiquement pour la Catégorie 2 - Classification de données LiDAR aéroportées existantes.



L'arrangement en matière d'approvisionnement sera valide jusqu'au 31 mars 2020.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

La présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) vise à établir des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des arrangements en matière d'approvisionnement subséquents.

La valeur des contrats découlant de l'AMA se situe généralement entre 100 000 \$ et 400 000 \$.

Comment fonctionne une demande en arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA)?

Processus d'approvisionnement en deux phases :

Phase 1 – correspond au processus par lequel RNCAN sollicite des offres d'entrepreneurs (DAMA). RNCAN prévoit émettre des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) au soumissionnaire dont les offres satisfont aux exigences et aux conditions de la DAMA.

Phase 2 – correspond au processus par lequel des représentants désignés procèdent, au besoin, à l'octroi de marché ou à une demande de soumission pour des projets spécifiques. Les représentants désignés ne sont tenus de demander un prix qu'aux entrepreneurs à qui l'on a émis un arrangement en matière d'approvisionnement lors de la phase 1.

Une demande de soumission sera lancée aux détenteurs d'un AMA et s'ils le désirent, présentent leurs soumissions selon les directives de chaque demande de soumission. Le client procédera à l'évaluation des soumissions selon la méthode énoncée. Le soumissionnaire retenu se verra attribuer un contrat, qui incorporera par renvoi toutes les modalités et conditions énoncées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient en faire la demande au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les fournisseurs qui présentent un arrangement s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DAMA et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et du ou des contrats subséquents.

Le document [2008](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

- **Dans tout le texte (sauf article 3.0) : Supprimer** “ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ” et **insérer** “ Ressources Naturelles Canada ”. **Supprimer** “TPSGC” et **insérer** “RNCAN”.
- **À l'article 2 : Supprimer** “ Les fournisseurs doivent détenir ” et **insérer** « Il est suggéré aux fournisseurs de détenir ».
- **À l'article 8 : Supprimer entièrement**
- **Au paragraphe 2 de l'article 19 : Supprimer entièrement**
À l'article 5.4 : supprimer 60 jours et **insérer** 120 jours.

2.2 Présentation des arrangements

C'est au soumissionnaire qu'il revient de s'assurer que l'arrangement est livrée à l'adresse courriel suivante, au plus tard à l'heure et à la date indiquée à la page 1 de la présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement :

NRCAN.quebec_bid_soumission-quebec_bid_soumission.RNCAN@canada.ca

IMPORTANT

Inscrire l'information suivante en objet:

[RNCAN-5000031117 - Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées ou classification de données LiDAR aéroportées existantes.](#)

L'adresse ci-dessus est réservée pour la présentation des soumissions. Aucune autre communication ne doit y être envoyée.

INDIQUEZ CLAIEMENT POUR QUELLE CATÉGORIE VOUS DÉPOSER LA SOUMISSION.

CATÉGORIE 1 : Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées

OU

CATÉGORIE 2 : Classification de données LiDAR aéroportées existantes



En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courrier ou par télécopieur à l'intention de RNCAN ne seront pas acceptées.

RNCAN n'assume aucune responsabilité pour des propositions envoyées à toute autre adresse.

C'est au soumissionnaire qu'il incombe de s'assurer que la proposition est livrée à l'endroit indiqué ci-dessus. Le défaut de se conformer aux instructions qui précèdent peut faire en sorte que RNCAN soit incapable de confirmer la date de réception ou d'examiner la soumission avant l'attribution du contrat. RNCAN se réserve donc le droit de rejeter toute proposition non conforme aux présentes instructions.

2.3 Ancien fonctionnaire – Avis

Les contrats de services attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Par conséquent, la demande de soumissions exigera que vous soumettiez les renseignements qui, dans l'éventualité que vous soyez le soumissionnaire retenu, votre statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension ou ayant reçu un paiement forfaitaire seront requis afin d'être publiés sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive générés conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#), du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires.

2.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web d'[EDSC - Travail](#).

2.5 Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les fournisseurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DAMA auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les fournisseurs.



2.6 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat attribué en vertu de l'AMA seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les fournisseurs peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de l'arrangement ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les fournisseurs acceptent les lois applicables indiquées.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS

3.1 Instructions pour la préparation des arrangements

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie électronique)

Section II: Attestations (1 copie électronique)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un format de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de proposition

Section I : Arrangement technique

Dans l'arrangement technique, les fournisseurs devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les arrangements seront évalués par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement incluant les critères d'évaluation
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés, s'il y a lieu, sont inclus dans la Pièce Jointe 1 – Critères d'évaluation.

CATÉGORIE 1 : page 22 à 27

CATÉGORIE 2 : page 28 à 29

4.2 Méthode de sélection

Pour la CATÉGORIE 1 : Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées

Les firmes se qualifiant pour cette catégorie de services se qualifient automatiquement pour la Catégorie 2 - Classification de données LiDAR aéroportées existantes.

4.2.1 Cotation numérique minimale

Un arrangement doit respecter les exigences de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement et respecter tous les critères d'évaluation techniques obligatoires et cotés s'il y a lieu et respecter les exigences minimales indiquées à l'Annexe A.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir au moins 24 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 40 points.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.

Pour la CATÉGORIE 2 - Classification de données LiDAR aéroportées existantes

4.2.2 Critères d'évaluation techniques

Un arrangement doit respecter les exigences de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires de la catégorie visée pour être déclaré recevable.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les fournisseurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) leur soit émis.

Les attestations que les fournisseurs remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un arrangement non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des arrangements, ou pendant la durée de tout arrangement en matière d'approvisionnement découlant de cette DAMA et tous contrats subséquents.

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du fournisseur. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, l'arrangement sera déclaré non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'arrangement

Les fournisseurs doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur arrangement.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur doit présenter avec son arrangement la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'arrangement mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'arrangement sera déclaré non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms et documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

- Les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- Les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.



- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms

Nom du soumissionnaire: _____

Nom de chacun des membres de la coentreprise:

Membre 1: _____

Membre 2: _____

Membre 3: _____

Membre 4: _____

Identification des administrateurs/propriétaires :

NOM	PRÉNOM	TITRE

5.2.2. Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

5.2.3 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.



PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

6.1 Arrangement

L'arrangement en matière d'approvisionnement couvre les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'arrangement en matière d'approvisionnement ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2020 (2016-04-04), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

- **À l'article 01 : Supprimer** " Travaux publics et Services gouvernementaux Canada " et **insérer** " Ressources Naturelles Canada ".

6.3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le fournisseur doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable des arrangements en matière d'approvisionnements.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.



Les données doivent être présentées au responsable des arrangements en matière d'approvisionnement dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

6.4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) débute à la date du début de l'AMA jusqu'au 31 mars 2020.

6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est d'établir la livraison du besoin décrit en vertu de l'AMA, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des arrangements en matière d'approvisionnement subséquents.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

France Bolduc
Spécialiste en approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380
Québec, QC G1V 4C7
418 648-5043
france.bolduc@canada.ca

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.

6.5.2 Représentant du fournisseur ** À remplir par l'entrepreneur******

Le représentant du fournisseur est le principal contact pour toutes les questions relatives au présent arrangement en matière d'approvisionnement.

Nom :

Titre :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

6.6 Utilisateurs désignés

Ressources Naturelles Canada
Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre
50 Place de la Cité, Suite 212
Sherbrooke, QC J1H 4G9



6.7 Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché une fois par année par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier. Les fournisseurs préqualifiés, auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis, ne seront pas tenu de soumettre un nouvel arrangement.

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- b) les conditions générales 2020 (2016-04-04), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
- c) Annexe A – Énoncé des travaux;
- d) Annexe B – Établissement des rapports
- e) l'arrangement du fournisseur daté du _____ (*insérer la date de l'arrangement*), (*si l'arrangement a été clarifié ou modifié, insérer au moment de l'émission de l'arrangement : « clarifié le _____ » ou « tel que modifié le _____ » (insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications s'il y a lieu).*

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par le fournisseur avec son arrangement ou préalablement à l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'AMA et le non-respect constituera un manquement de la part du fournisseur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'AMA.

6.10 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par le fournisseur dans l'arrangement, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Suspension ou annulation de la qualification par le Canada

Outre les circonstances définies dans l'article 09 de la clause 2020, le Canada peut, en soumettant un avis écrit au fournisseur, suspendre ou annuler l'arrangement en matière d'approvisionnement lorsque le fournisseur a rendu public tout renseignement allant à l'encontre des modalités, des prix ou de la disponibilité des systèmes mentionnés dans cet AMA, ou lorsque le fournisseur ne s'acquitte pas de toute obligation qui lui incombe dans le cadre de cet AMA.



B. DEMANDE DE SOUMISSIONS

6.1 Documents de demande de soumissions

Le Canada utilisera les modèles uniformisés suivants, qui sont disponibles dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* selon la valeur estimative et la complexité du besoin :

- Complexité moyenne (CM) pour les besoins de complexité moyenne;
- Complexité élevée (CE) pour les besoins de complexité élevée.

Ces modèles sont disponibles dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/modeles-uniformises-d-approvisionnement) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/modeles-uniformises-d-approvisionnement>), selon la valeur et la complexité prévues du besoin.

À noter : Les références aux modèles CM et CE dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement émises par TPSGC ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- a) une description complète des travaux à exécuter;
- b) 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels;

Le paragraphe 3.a) de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées (2003) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.
- c) les instructions pour la préparation des soumissions;
- d) les instructions sur la présentation des soumissions (l'adresse pour la présentation des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- e) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- f) les attestations;
- g) les conditions du contrat subséquent.

6.2 Processus de demande de soumissions

6.2.1 Des demandes de soumissions seront émises aux fournisseurs auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) a été émis, pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'AMA.

6.2.2 La demande de soumissions sera envoyée directement aux fournisseurs.



6.2.3 La demande de soumissions sera établie par l'utilisateur désigné de l'AMA suivant les dispositions de l'AMA.

a) Seuils relatifs aux marchés avec ou sans appel d'offres :

- 1. Besoin estimé à moins de 25 000.00\$ taxes incluses:**
RNCAN peut sélectionner le titulaire d'un AMA de son choix ou inviter un nombre limité de titulaires d'AMA à répondre à l'intérieur de 5 jours à compter de la date de demande de soumission.
- 2. Besoin estimé entre 25 000.00\$ et 100,000.00\$ taxes incluses:**
Tous les titulaires d'AMA sont invités à répondre au besoin à l'intérieur de 10 jours à compter de la date de demande de soumission.
- 3. Besoin estimé à plus de 100 000.00\$ taxes incluses:**
Tous les titulaires d'AMA sont invités à répondre au besoin à l'intérieur de 15 jours à compter de la date de demande de soumission.

b) Les demandes de soumissions se rapportant à des services dans une région visée par un ERTG ne seront pas traitées dans le cadre de cet arrangement en matière d'approvisionnement.

c) Le processus d'invitation à soumissionner et d'attribution de contrats sera géré par un agent contractuel de RNCAN.

d) Étant donné la nature de l'arrangement en matière d'approvisionnement et de l'objectif qui consiste à fournir un processus de demande de soumissions rapide et efficace, Ressources naturelles Canada s'écartera du processus habituel de publication des documents relatifs à la demande de soumissions dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement dans le cas des marchés évalués à 100 000.00 \$ et plus.

C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les conditions de tout contrat attribué en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement seront en conformité avec les clauses du contrat subséquent faisant partie de la demande de soumissions.

Ces modèles sont disponibles dans le [Guide des clauses et conditions uniformisés d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/modeles-uniformises-d-approvisionnement) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/modeles-uniformises-d-approvisionnement>), selon la valeur et la complexité prévues du besoin.

Pour tout contrat attribué en utilisant le modèle :

- a) CM (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales [2010B](#) (2016-04-04) - services professionnels (complexité moyenne) s'appliqueront au contrat subséquent;
- b) CE (pour les besoins de complexité élevée), les conditions générales [2035](#) (2016-04-04) - besoins plus complexes de services s'appliqueront au contrat subséquent.

À noter : Les références aux modèles CM et CE dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement émises par RNCAN ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.



ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

L'élévation est une couche de données géospatiales fondamentale qui est fournie gratuitement aux Canadiens par Ressources naturelles Canada (RNCAN) depuis plusieurs années. Le renouvellement et l'amélioration de la couverture de données d'élévation ont récemment été identifiés comme une priorité pour l'infrastructure canadienne de données géospatiales. L'équipe de projet du Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre (CCCOT) de RNCAN a élaboré une Stratégie d'élévation nationale.

Cette stratégie a pour objectif d'augmenter la couverture en données d'élévation de haute précision, de tirer profit des acquisitions passées et futures et d'améliorer l'accessibilité à ces données. Un plan d'acquisition a donc été élaboré par l'équipe pour couvrir le territoire canadien en fonction des besoins et des sources de données.

Pour une grande portion du territoire, l'équipe du CCCOT fera l'acquisition de données LiDAR aéroportées. Ces données sont nécessaires pour créer des inventaires forestiers, permettre la cartographie des plaines inondables, permettre de l'agriculture de précision, permettre l'implantation d'infrastructure, etc.

Le LiDAR (Light Detection and Ranging) est une technologie aéroportée faisant appel à un rayon lumineux (rayon laser) émis vers la surface de la terre et qui est ensuite réfléchi au capteur. Connaissant la vitesse de diffusion de ce laser et le temps entre l'émission et le retour, il est possible de calculer la distance qui sépare le capteur du sol ou des objets opaques qui le recouvrent (leur altitude).

Cette AMA vise deux catégories de services. La première catégorie consiste en l'acquisition de données LiDAR aéroportées et la classification de celles-ci. La seconde catégorie de service consiste en la classification de données LiDAR aéroportées existantes fournies par RNCAN.

Le fournisseur devra fournir des données LiDAR classifiées et des métadonnées selon les spécifications techniques décrites dans chaque demande de soumission.

CATÉGORIES DE SERVICES

1- Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées

Les services requis visent l'acquisition de données LiDAR aéroportées et la classification de ces données. La classification consiste à attribuer une catégorie aux différents points. Les types de classification peuvent être ceux énumérés ci-après, sans s'y limiter. Ils seront précisés dans la demande de soumission. Exemples : sol, végétation, bâtiment, eau, etc. Les différentes classes sont définies à l'aide de codes numériques dans les fichiers LAS ou LAZ. L'acquisition pourra porter sur un nouveau captage de données LiDAR ou sur des données existantes fournies par le soumissionnaire si ces dernières respectent les spécifications techniques décrites dans la demande de soumission.

Spécifications techniques

Pour chaque besoin, les spécifications techniques seront décrites dans les demandes de soumission.

Livrables

Pour chaque besoin, les livrables peuvent être ceux énumérés ci-dessous, sans s'y limiter et ils seront indiqués en détail dans les demandes de soumission :

- Rapport de planification du projet (pour un nouveau captage). Ce rapport devra contenir les



détails sur la méthodologie du projet, sur les instruments qui seront utilisés et sur la collecte des données.

- Rapport d'avancement du projet (pour un nouveau captage)
- Rapport d'assurance qualité des données
- Fichiers LiDAR classifiés en format LAS ou LAZ
- Zone d'intérêt du projet en format ESRI Shapefile
- Métadonnées selon un gabarit fourni par RNCAN

2- Classification de données LiDAR aéroportées existantes

Les services requis visent la classification ou l'amélioration de la classification de données LiDAR aéroportées existantes fournies par RNCAN. La classification consiste à attribuer une catégorie aux différents points selon les besoins de la demande de soumission, par exemple : sol, végétation, bâtiment, eau, etc. Les différentes classes sont définies à l'aide de codes numériques dans les fichiers LAS ou LAZ.

Spécifications techniques

Pour chaque besoin, les spécifications techniques seront décrites dans les demandes de soumission.

Livrables

Pour chaque besoin, les livrables peuvent être ceux énumérés ci-dessous, sans s'y limiter et ils seront indiqués en détail dans les demandes de soumission :

- Fichiers LiDAR classifiés en format LAS ou LAZ
- Métadonnées selon un gabarit fourni par RNCAN



ANNEXE B- ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Les fournisseurs doivent présenter un rapport trimestriel portant sur les activités liées aux contrats obtenus en lien avec l'AMA.

Ces rapports devraient contenir les renseignements suivants :

1. le numéro de l'offre à commandes et de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
2. le nom du fournisseur;
3. la période visée par le rapport;
4. le numéro du contrat pour chaque commande subséquente, y compris les modifications;
5. l'autorité contractante;
6. la date du contrat pour chaque commande subséquente;
7. la période du contrat pour chaque commande subséquente;
8. les services fournis;
9. la valeur du contrat pour chaque commande subséquente, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée incluse, selon le cas.



PIÈCE JOINTE 1- CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L'évaluation de RNCAN s'effectuera exclusivement à partir des renseignements donnés dans la proposition. RNCAN pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.

La seule mention d'une expérience sans renseignements à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l'égard du critère ne sera pas réputée démontrer le respect du critère aux fins de cette évaluation.

Le soumissionnaire devrait donner des détails complets sur l'endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d'acquisition des compétences et de l'expérience indiquées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas réputée faire partie de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères d'expérience professionnelle, il doit s'agir d'une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, en autant qu'elles se rapportent aux services requis.

Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.

CATÉGORIE 1 : Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées

Les firmes se qualifiant pour cette catégorie de services se qualifient automatiquement pour la Catégorie 2 - Classification de données LiDAR aéroportées existantes.

1. CRITÈRES TECHNIQUES

1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.



N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION	Réussite/échec
OA1	<p>Expérience en acquisition de données LiDAR aéroportées</p> <p>Le fournisseur doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans l'exécution de deux (2) projets d'acquisition de données LiDAR aéroportées brutes de plus de 2000 km² d'une densité d'impulsion nominale globale (DING) d'au moins 2pts/m² sur 90% du territoire (à l'exclusion des plans d'eau). Les données doivent avoir été acquises avec une précision verticale de 20cm ou mieux à 95% (Précision dans un terrain ouvert non végétalisé)</p> <p>Afin de démontrer que leur entreprise possède l'expérience requise, les soumissionnaires devraient fournir, au minimum, les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Nom du projet- Résumé du projet- Période- Couverture (km²)- Nom de l'entreprise- Nom contact et ses coordonnées (références) <p>→ Si l'information fournie n'est pas suffisante pour confirmer la pertinence du projet réalisé par rapport aux exigences ci-dessus, la soumission sera déclarée non recevable.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il est demandé de fournir l'expérience en utilisant le <u>Tableau A ci-dessous</u>• Un fichier de polygone en format ESRI Shape présentant l'étendue des deux (2) projets d'acquisition doit être fourni. Veuillez utiliser le nom OA1_etendue_projets.shp pour ce fichier. <p>Note : La densité d'impulsion nominale globale (DING) une variante de la densité d'impulsion nominale qui exprime la densité totale attendue ou réelle des impulsions qui se produisent dans une zone unitaire spécifiée résultant de passages multiples de l'instrument LiDAR ou d'un seul passage avec plusieurs instruments LiDAR sur la même zone ciblée.</p> <p>À noter : Les 2 projets doivent être complétés en dedans des 3 dernières années de la date de clôture de la DAMA.</p> <p>À noter : Les références seront contactées seulement pour confirmer les informations fournies.</p>		



N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION	Réussite/échec
OA2	<p>Expérience en classification de données LiDAR aéroportées</p> <p>Le fournisseur doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans deux (2) projets de classification de données LiDAR aéroportées de plus de 2000 km². Les classifications minimales requises sont sol (2), eau (9) et non-classifié (1)</p> <p>Afin de démontrer que leur entreprise possède l'expérience requise, les soumissionnaires devraient fournir, au minimum, les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Nom du projet- Résumé du projet- Période- Couverture (km²)- Nom de l'entreprise- Nom contact et ses coordonnées (références) <p>→ Si l'information fournie n'est pas suffisante pour confirmer la pertinence du projet réalisé par rapport aux exigences ci-dessus, la soumission sera déclarée non recevable.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il est demandé de fournir l'expérience en utilisant le <u>Tableau A ci-dessous</u>• Un fichier de polygone en format ESRI Shape présentant l'étendue des 2 projets d'acquisition doit être fourni. Veuillez utiliser le nom OA2_etendue_projets.shp pour ce fichier. <p>À noter : L'expérience OA1 et l'expérience OA2 peuvent être cumulées dans les mêmes projets</p> <p>À noter : Les 2 projets doivent être complétés en dedans des 3 dernières années de la date de clôture de la DAMA.</p> <p>À noter : Les références seront contactées seulement pour confirmer les informations fournies.</p>		



Tableau A – information pour critères techniques obligatoires

CATÉGORIE 1 : Acquisition et classification de données LiDAR aéroportées

Exigence	Nom du projet Nom de l'entreprise Nom contact Coordonnées	Période	Couverture (km ²)	Résumé du projet
OA1 Projet #1	Projet Y Entreprise ABC Monsieur X monsieurx@abc.com 613-xxx-xxxx	Juin 2016 – Juillet 2016 incl.	2000	Brève description du projet et du résultat de l' <u>acquisition</u> . Les informations mentionnées ici doivent être liées à l'expérience recherchée. Si vous joignez un document en annexe au Tableau A, indiquez l'emplacement (page et section) de cette information dans la proposition.
OA1 Projet #2	...			
OA2 Projet #1	...			Brève description du projet et du résultat de la <u>classification</u> . Les informations mentionnées ici doivent être liées à l'expérience recherchée. Si vous joignez un document en annexe au Tableau A, indiquez l'emplacement (page et section) de cette information dans la proposition.
OA2 Projet #2	...			



1.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

RNCAN utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour chacun des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

N° de l'exigence	Critères techniques cotés	Maximum de points	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
CA1	<p><u>Approche et méthode</u></p> <p>Le soumissionnaire démontrera qu'il a la capacité d'acquérir des données LiDAR selon les spécifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une précision verticale de 20cm avec un niveau de confiance à 95% (Précision verticale dans un terrain ouvert non végétalisé) • Une précision horizontale de 60 cm avec un niveau de confiance à 95% • Une densité d'impulsion nominale globale (DING) de 6 pts/m² sur 90% territoire à l'exclusion des plans d'eau • Les données classifiées selon ces classes : Sol(2), Bâtiment (6), Eau(9), Bruit Point Bas (7), Pont(17), Bruit points hauts (18) et non-classifié (1). • Les données devront être livrées en tuile de 1km X 1km • Les données sont livrées selon le système de coordonnées UTM NAD83 CSRS • Les élévations sont orthométriques et exprimées par rapport au Système canadien de référence altimétrique de 2013(CGVD2013) <p>Note : La densité d'impulsion nominale globale (DING) une variante de la densité d'impulsion nominale qui exprime la densité totale attendue ou réelle des impulsions qui se produisent dans une zone unitaire spécifiée résultant de passages multiples de l'instrument LiDAR ou d'un seul passage avec plusieurs instruments LiDAR sur la même zone ciblée.</p> <p>On basera notre évaluation selon les facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir le manufacturier, le modèle et l'année de l'appareil (senseur) qu'il utilisera pour l'acquisition LiDAR. (Instrumentation - 5 points maximum) 2. Fournir les détails de la planification de vol et de captage pour atteindre ces spécifications. (% de recouvrement 	40 points	



	<p>latéral, angle de scan, altitude de vol, lignes de vol, données de contrôle de référence). (Planification du vol et du captage - 10 points maximum)</p> <p>3. Fournir le détail des traitements à effectuer pour atteindre les spécifications (méthode de classification, système de coordonnées, système de référence vertical, tuilage). (Traitement des données - 5 points maximum)</p> <p>4. Fournir une stratégie de de contrôle de qualité qui permet de vérifier que les données rencontrent les spécifications (Précision, distribution spatiale et régularité, densité des impulsions, classification, territoire sans données). (Validation des données - 20 points maximum)</p> <p>Voir la grille d'évaluation des critères cotés.</p>		
Total des points		___ / 40	

La grille d'évaluation décrite ci-dessous servira à évaluer les propositions des soumissionnaires en fonction de chaque critère coté.

GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES COTÉS	
<p>Excellent 100%</p>	<p>Les critères cotés sont traités en profondeur et les renseignements fournis démontrent une compréhension complète et approfondie de tous les éléments des critères cotés</p>
<p>Très bien 80%</p>	<p>Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de tous les éléments des critères cotés.</p>
<p>Bien 60%</p>	<p>Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de la plupart des éléments des critères cotés, mais pas tous.</p>
<p>Insuffisant 40%</p>	<p>Les renseignements fournis montrent une certaine compréhension pertinente des critères énoncés.</p>
<p>Faible 20%</p>	<p>Les renseignements fournis montrent que le soumissionnaire a un minimum de compréhension par rapport aux critères indiqués.</p>
<p>Inacceptable 0%</p>	<p>Les renseignements fournis ne répondent pas aux critères.</p>



CATÉGORIE 2 : Classification de données LiDAR aéroportées existantes

1. CRITÈRES TECHNIQUES

1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

No de l'exigence	Exigence obligatoire	Réussite/Échec
OC1	<p>Expérience en classification de données LiDAR aéroportées</p> <p>Le fournisseur doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans l'exécution de deux (2) projets de plus de 2000 km² de données LiDAR qu'il aura classifié. Les classifications minimum requises sont : Sol (2), eau (9) et non-classifié (1)</p> <p>Afin de démontrer que leur entreprise possède l'expérience requise, les soumissionnaires devraient fournir, au minimum, les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom du projet - Résumé du projet - Période - Couverture (km²) - Nom de l'entreprise - Nom contact et ses coordonnées (références) <p>Si l'information fournie n'est pas suffisante pour confirmer la pertinence du projet réalisé par rapport aux exigences ci-dessus, la soumission sera déclarée non recevable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est demandé de fournir l'expérience en utilisant le <u>Tableau B ci-dessous</u>. • Un fichier de polygone en format ESRI Shape présentant l'étendue des projets d'acquisition doit être fourni. Veuillez utiliser le nom OC1_etendue_projets.shp pour ce fichier. <p>À noter : Les 2 projets doivent être complétés en dedans des 3 dernières années de la date de clôture de la DAMA.</p> <p>À noter : Les références seront contactées seulement pour confirmer les informations fournies.</p>	



Tableau B – information pour critères techniques obligatoires

CATÉGORIE 2 : Classification de données LiDAR aéroportées existantes

Expérience	Nom du projet Nom de l'entreprise Nom contact Coordonnées	Période	Couverture (km ²)	Résumé du projet
OC1 Projet #1	...			Brève description du projet et du résultat de la <u>classification</u> . Les informations mentionnées ici doivent être liées à l'expérience recherchée. Si vous joignez un document en annexe au Tableau A, indiquez l'emplacement (page et section) de cette information dans la proposition.
OC1 Projet #2	...			